Une agriculture et une viticulture sans pesticides allons-y !

Retrouvez toutes mon actualité de campagne et mes propositions sur le site : http://clairemallard.aveclecologie.fr/

Conséquences de l'usage des pesticides sur l'environnement et la santé

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, les pesticides sont responsables de plus de 250 000 morts/an dans le monde, et certaines pathologies leur sont directement attribuées: cancers, maladie de Parkinson, infertilité, dégénérescence nerveuse, malformation à la naissance... Les agriculteurs et les salariés agricoles sont les premiers exposés. Une étude de l'ANSES de juillet 2016 a d'ailleurs pointé les risques sanitaires pour la profession due à cause d'une trop forte exposition.
Ces problèmes de santé coûtent des milliards à la société, sans compter la perte de bien-être.

Les pesticides sont également responsables de la diminution de la biodiversité, et particulièrement du déficit de près de 13,4 millions de colonies d'abeilles, pourtant nécessaires pour polliniser correctement les cultures européenne. Les conséquences sont désastreuses alors que la pollinisation permet d'assurer la reproduction de 70 à 80 % des plantes à fleurs dans le monde, soit 35 % de la production alimentaire mondiale. De plus, de récentes études ont montré les effets mortifères des pesticides sur la biodiversité du sol, les vers de terre, les oiseaux et les petits mammifères et sur le système nerveux humains.

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranéenne Corse conclue, dans un rapport de

2016, qu'une des principales causes de la dégradation de l'état des eaux superficielles est due aux pesticides et nitrates, 49 % (environ 150 pesticides différents sont retrouvés chaque année dans les eaux).

46% des eaux souterraines du Saône-et-Loire, sont constamment contaminées. Le Mâconnais n'est pas exclus. Les puits n° 1 et le piézomètre au lieu-dit les Jaquillons à Montbellet, le puits de Farges à Farges lès Macon, le puits 1 de Massonay à La Chapelle de Guinchay et la source à Bissy la Maconnaise sont concernés.

Situation en France et en Europe

La France, avec 100 000 tonnes de pesticides classés dangereux ou potentiellement dangereux, dont le glyphosate (herbicide le plus utilisé, classé par l'Organisation Mondiale de la Santé comme « potentiellement cancérigène ») est le premier consommateur européen de pesticides et prend la troisième place au niveau mondial. A noter que 90 % des pesticides sont utilisés pour l'agriculture.

C'est une réalité alors que le plan Ecophyto 2018 visait à réduire de 50 % l'utilisation des pesticides agricoles en 2018. D'ailleurs, la consommation a même progressé de 9,4 %, entre 2013 et 2014. Selon France Nature Environnement, entre 2009 et 2015, la consommation de pesticides a augmenté de 18 % en France.

Concernant les riverains, aucune distance de sécurité n'est imposée entre les champs traités et les habitations.
La réglementation actuelle n'est donc pas protectrice pour les populations fortement exposées.

L'arrêté du 12 septembre 2006 « mis à jour » en 2017 ne prévoit pas, contrairement aux demandes des associations de riverains et environnementales, de zones sans traitements pesticides près des habitations. Concernant les personnes sensibles, la loi LAAF prévoit que les pesticides ne peuvent être pulvérisés à proximités des hôpitaux, crèches, écoles, EPHAD sous conditions de mesures de protection adaptées (haies, horaires adaptées pour les traitements...). Dans les faits cette disposition est très peu appliquée et surtout ce ne sont que des ajustements dont l'efficacité sera toujours moindre que les conversions en agriculture biologique

Je me suis également exprimée sur la *Charte des bonnes pratiques de Saône-et-Loire* à l'automne 2016. Retrouvez le communiqué en cliquant sur le lien : **http://bourgogne.eelv.fr/2016/charte-departementale-des-bonnes-pratiques-agricoles-et-viticoles-non-aux-pesticides-oui-a-votre-sante/**

Le coût des pesticides pour la société et les contribuables

le Commissariat Général au Développement Durable a montré dans un rapport de 2013 que les seuls coûts liés aux impacts des pesticides en termes de traitements sur l'eau potable représentent pour le consommateur d'eau français 1,5 milliards d'euros chaque année. Et c'est sans évoquer la perspective possible à moyen ou long terme de ne plus disposer d'eau à capter du fait d'une dégradation généralisée.

Une étude de l'INRA, publiée en mars 2016, est venue combler un manque dans les travaux liés aux pesticides : l'évaluation du véritable coût/bénéfice des pesticides. Cette étude concerne des données compilées aux États-Unis. En l'état actuel, une telle étude n'est pas disponible en France.

Elle montre que l'impact global négatif des pesticides (dépenses supplémentaires de santé, frais supplémentaires de traitement de l'eau, perte de productivité des travailleurs suite aux maladies professionnelles ...) est largement supérieur aux bénéfices agronomiques.

En clair, les pesticides coûtent plus à la société qu'ils ne rapportent. Les travaux des 2 scientifiques de l'INRA, sur plus de 60 études publiées dans le monde, ont permis de conclure que les pesticides étaient une impasse économique.

Ainsi, l'efficacité économique de l'agriculture conventionnelle, telle qu'on la connaît, ne peut pas être prouvée. En effet, la réalité des coûts environnementaux et sanitaires ne sont pas pris en compte, et surtout ils sont externalisés dans d'autres secteurs, et donc nos impôts.

Exemples concrets :

- Les coûts environnementaux des pesticides sont aussi largement sous-estimés: ils sont chiffrés pour les USA à quelques 8 milliards de dollars par an.
- L'exposition chronique aux pesticides fait passer les coûts sanitaires liés aux pesticides aux USA en 2005 de 1,5 milliards de dollars par an à 15 milliards de dollars par an! (soit une multiplication des coûts par 10).
- Chaque pourcentage (1%) des cas de cancer attribuable aux pesticides est ainsi associé à un coût de 20 milliards de dollars annuellement.

Sortir des pesticides : une urgence sanitaire et environnementale, Comment ? les solutions ?

ll devient impératif de réduire l'exposition de tous à ces produits.

Les propositions

- me mobiliser pour que la France s'oppose à l'autorisation européenne de mise sur le marché du glyphosate eu égard au classement comme cancérigène probable du Centre international de recherche sur le cancer. Interdiction totale des néonicotinoides dès 2017, sans attendre 2020 pour que les firmes n'aient pas le temps de trouver d'autres produits de substitution encore plus toxiques.

- Interdire l'usage des pesticides dangereux (CMR) ainsi que l'importation et l'exportation des produits contenant des pesticides. Interdire également en raison du principe de précaution les produits susceptibles de contenir des perturbateurs endocriniens.

- Engager une étude sur le véritable coût/bénéfice des pesticides en France sur le modèle américain.

- Accompagner la conversion du modèle agricole et viticole en replaçant l'agronomie au cœur des pratiques agricoles qui tient compte de tous les éléments (Hommes, milieux, environnement…)= agriculture intégrée. Dans ce système, on tend à remplacer au maximum les intrants extérieurs par des processus naturels de régulation et fort soutien à l'agriculture biologique.

Rappel important sur le dynamisme économique de la filière bio, secteur le plus créateur d'emplois en France.
Les chiffres de l'Agence Bio sont tombés mi-mai 2017: + 38% d'emplois en quatre ans, soit + de plus de 30.000 emplois crées. Cette dynamique est surtout présente dans le Sud et l'Ouest. Il est indispensable que cette dynamique se traduise dans le Grand Est, et particulièrement en Bourgogne Franche-Comté, première région agricole de France.
C'est pourquoi, je participerai à cette déclinaison en ayant des engagements forts en faveur d'aides spécifiques à la bio.

- **Proposer une loi d'orientation pour une agriculture d'excellence environnementale et protectrice : les mesures**
- La sortie progressive et totale des pesticides en commençant par les plus dangereux (les CMR) en huit ans.
- La présence d'au moins 100 % d'alimentation bio dont avec moins 50 % de bio-local en 2022 dans la restauration collective publique, en particulier scolaire.
- La création de « zones 100% sans pesticides", au travers de contrats

passés avec les producteurs en priorité près des habitations en soutenant notamment les conversions en bio. Objectif : protéger les riverains.

- Prendre des arrêtés préfectoraux contraignants pour réduire, sur la période de sortie des pesticides en 8 ans, des mesures de protection des riverains qui seront élaborées avec les associations de riverains, les professionnels de la viticulture et de l'agriculture, et les associations environnementales. Des moyens de contrôle, indépendants de la profession agricole, devront être débloqués pour évaluer la bonne application des mesures de l'arrêté. Les « zones sans 100 % pesticides », notamment près des habitations, seront d'office intégrées dans les arrêtés préfectoraux.
- Le renforcement des moyens financiers et de conseils en direction des communes et des agriculteurs pour convertir les exploitations sur les aires d'alimentation de captages d'eau.
- Miser sur la formation des jeunes agriculteurs aux techniques agricoles et biologiques en les mettant au cœur de l'enseignement agricole.
- Renforcer les objectifs de protection et de gestion de l'environnement et des paysages aux seins des espaces agricoles et ruraux.
- Développer la recherche et innovation sur l'agro- écologie et l'agriculture biologique ainsi que sur la lutte biologique contre les espèces invasives.
- Séparer les activités de conseil sur l'utilisation des pesticides et les activités de vente.
- Agir pour une réforme de la Politique Agricole Commune (environ 10 milliards d'aides distribuées en France) en visant une réorientation des aides sur l'agro- écologie, le développement de la souveraineté alimentaire et le développement rural.
- Clarifier et faciliter le versement des aides à l'agriculture biologique issu du second pilier de la PAC, durant la période 2017-2020. Objectif :sécuriser la trésorerie et la pérennité des exploitations dont certaines sont menacées par le retard de paiement des aides 2015 qui ne sont toujours pas versées.

Concernant la filière viticole, pour l'accompagner vers une viticulture sans pesticides, que je nomme **une viticulture « d'excellence environnementale»,** je souhaite soutenir un programme spécifique qui comprend les mesures suivantes :

- renforcement d'un programme agroécologique dans le cadre du certiphyto (formation obligatoire des professionnels) ;
- renforcement de l'aspect agro environnemental dans les programmes d'enseignement professionnel (lycées, enseignement supérieur) ;

- **Aides pour les équipements innovants de travail du sol ;**
- **levée de l'interdiction sur les cépages résistants et crédits de recherche pour aboutir à des cépages français qualitatifs ;**
- interdiction des **pulvérisateurs à canons oscillants** (diffusion massive) ;
- développement de la **recherche et innovation** (en particulier travaux de recherche sur les sols, l'érosion et les couverts végétaux) ;
- aide au transfert de l'innovation technique ;
- maintien du refus des OGM en viticulture ;
- **Renforcement des aides à la conversion Bio ;**
- introduction d'un bonus/malus sur les rejets des exploitations en fonction de leurs pratiques viticoles ;
- travaux et études sur les coûts de production en viti bio ;
- **Identification des volumes Bio produits / vendus dans les statistiques interprofessionnelles**